

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 21 février 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Constant donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Coppi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, Mme Valleton, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° 13-04 du 21 février 2019

PROJETS DE TERRITOIRE DU HANDBALL, DU FOOTBALL AMÉRICAIN, DE LA GYMNASTIQUE, DU JUDO ET DU BADMINTON – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019 – CONVENTIONS ET AVENANTS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la convention entre le Département et le comité départemental de gymnastique,

Vu la convention et son avenant entre le Département et le comité départemental de judo,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE pour 2019 les subventions de fonctionnement suivantes :

- 36 500 euros au Comité départemental de gymnastique,
- 150 000 euros au Comité départemental de judo,
- 175 000 euros au Comité départemental de handball,
- 190 000 euros au Noisy-le-Grand handball,
- 390 000 euros au Tremblay-en-France handball SASP,
- 235 000 euros au Flash de La Courneuve,
- 55 000 euros au Club de badminton d'Aulnay-sous-Bois ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés à conclure avec les associations suivantes :

- Comité départemental de handball,
- Noisy-le-Grand handball,
- Tremblay-en-France handball SASP,
- Flash de La Courneuve,
- Club de badminton d'Aulnay-sous-Bois ;



- APPROUVE les avenants, dont projets ci-annexés à conclure avec les associations suivantes

- Comité départemental de gymnastique,
- Comité départemental de judo ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions et lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Vote(s) contre de :

M. Bluteau

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 1	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.